



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

9 RUE VOLTAIRE (CS 40423) – 27 004 ÉVREUX

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL



Mémoire en réponse aux avis formulés par le public

ANNEXE

Document adopté le **29 JUIN 2021**

Siège et agence de Nantes
26 bis Vincent Gâche - CS 17502
44275 NANTES
T 02.40.74.24.81
F 02.51.84.16.33

contact@alterea.fr – www.alterea.fr

Agence de Paris
3 rue Rondelet
75012 PARIS
T 01.46.28.31.89
F 01.43.07.53.37

ANNEXE

Les remarques formulées par le public sont reportées ci-après dans leur intégralité.

Les numéros des avis servent uniquement au repérage via le tableau d'analyse présenté en partie précédente, ils ne sont nullement utilisés pour hiérarchiser les avis.

Avis n°1

- **Auteur** : M. MONCHENY
- **Thématique(s) abordée(s)** : Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Risques et pollutions
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Bonjour, voici quelques observations de ma part

Eolienne : Actuellement elles sont installées où le vent est présent avec une puissance du moteur donné mais en aucun cas avec la production qui sera produite réellement et donc ne permet pas non plus de calculer sa rentabilité.

Véhicule électrique : Que mettre en place pour produire de l'électricité sachant que les éoliennes ne seront jamais à elles seules productives, que l'on veut supprimer des centrales et de plus on nous demande de limiter notre consommation en période de froid comme actuellement. Il y a là un non-sens complet et aberrant

Vous ne parlez pas

- *de l'extension du réseau gaz*
- *ni du remplacement des canalisations d'eau en fibro ciment qui cassent régulièrement et de plus qui polluent très fortement nos sols*

Avis n°2

- **Auteur** : Mme COUVREUR
- **Thématique(s) abordée(s)** : /
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

Ne sais pas.

Avis n°3

- **Auteur** : M. CHOPIN, élu Chambre d'Agriculture de l'Eure
- **Thématique(s) abordée(s)** : Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Constructions et urbanisme
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Atelier 2 : réduire la consommation d'énergie et les gaz à effet de serre

Il serait intéressant de promouvoir les chaufferies à biomasse en milieu urbain telles celles existant à Conches par exemple ou ailleurs. Leur alimentation en granulés de bois ou plaquettes est de plus en plus courante et facilitée. Le territoire d'EPN recense une surface de forêt et de bosquets peu mise en valeur ; un plan de gestion plus ambitieux s'impose.

De même, la solution du miscanthus (herbe à éléphants) reste très pertinente et intéressante du point de vue cout / Energie ; cette culture intéresserait les agriculteurs.

Du point de vue de la construction et de l'habitat, les collectivités doivent modifier leur cahier des charges (PLUI HD). Le bâtiment maîtrise techniquement l'association du bois et de la paille dans la construction et la rénovation.

L'isolation de bâtis neufs doit intégrer la paille, ou les plantes à fibre, dont les performances sont connues (chanvre et lin) et dont la production est locale. (Spécificité normande). Ces matériaux sont renouvelables à l'infini, et ont un bon bilan carbone de par leur production sur place.

Atelier 3 : industrie et agriculture

L'Agriculture est consommatrice d'énergie carbonée fossile, la question de l'hydrogène est compliquée car elle sous-entend les facultés et les capacités de stockage à la ferme, (très diverses sur les exploitations agricoles).

Cette énergie propre est plus appropriée aux transports aériens, maritimes et flottes captives.

Atelier 4 : Les Energies renouvelables

L'agriculture est très concentrée sur les énergies renouvelables, la production de biométhane est un vrai levier dans la transition énergétique. Les projets rencontrent parfois une opposition farouche de la part des riverains, au point de paralyser un projet porté par les agriculteurs. Les unités ne peuvent être construites n'importe où car l'injection du biométhane dans les réseaux exige d'être à proximité d'une conduite souterraine.

Les élevages sur le territoire d'EPN sont rares, par conséquent, les projets se construisent autour de la production de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE). Celles-ci semblent ne pas recevoir l'assentiment de nos concitoyens.

Le parc éolien potentiel sur notre territoire, sera limité à cause de la présence de la BA 105. La production éolienne est tjrs autant critiquée.

En revanche, le photovoltaïque a de belles années devant lui, à condition qu'il soit installé sur les toits prioritairement, puis sur les friches industrielles, mais en aucun cas sur les terres agricoles (de nouvelles techniques permettent de faire cohabiter arboriculture et énergie photovoltaïque ou encore élevage et panneaux).

Avis n°4

- **Auteur** : Mme COLLIN
- **Thématique(s) abordée(s)** : Avis des Personnes Publiques Associées
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Avis des Personnes Publiques Associées

Bonjour,

Par mail du 12 décembre, j'ai prévenu Monsieur Hubert et Madame Auger, qu'il n'y avait pas l'avis de la MRAE dans les dossiers qui étaient mis à disposition pour cette concertation.

Début janvier, j'ai eu quelques appels téléphoniques de Madame Rousseau, chef de service, qui m'a indiqué qu'effectivement, l'avis de la MRAE n'était pas arrivé jusqu'à EPN. Il devait arriver rapidement et donc la concertation serait prolongée. A ce jour, la date est repoussée au 7 février, mais je ne trouve toujours pas l'avis de la MRAE dans les pièces mises à disposition. L'avis de la MRAE reste indispensable pour pouvoir évaluer la qualité du PCAET.

Il convient que ce dernier puisse être disponible au public.

Avis n°5

- **Auteur** : M. GAVEAU
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'Actions

Il ne me semble pas avoir vu le sujet concernant le contournement d'Evreux.

Pour développer les transports en commun, pourquoi ne pas envisager la gratuité.

Pourquoi ne pas développer des lignes transport en commun direct sur les grandes artères et des lignes secondaires qui les desservent.

Pourquoi pas un tram ou équivalent nord sud, est ouest?

Pour favoriser le vélo électrique ou non, pourquoi ne pas envisager un ascenseur entre St Michel et Centre ville?

Et pourquoi n'est-il pas possible de mettre son vélo dans le bus ?

Pourquoi avoir développé une immense zone commerciale et d'emplois au sud d'Evreux, ceci au détriment des autres quartiers, ce qui entraîne d'énormes chasser/ croiser.

Avis n°6

- **Auteur** : M. GIBORY
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mise en œuvre et financement des actions du PCAET
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

Pour avoir l'info sur les avancées, qu'est-ce que l'on peut faire ?

Avis n°7

- **Auteur** : M. DEWULF
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'actions

Bonjour,

Il me semble indispensable et urgent de réaliser des voies cyclables dans l'ensemble de l'agglomération mais tout d'abord sur Evreux. Depuis bien longtemps, l'aménagement de ces voies a été oublié... Dans bien d'autres villes de la taille d'Evreux, les aménagements sont déjà faits ou en cours.

Une seule piste a été réalisée récemment juste avant les élections municipales (Côte de Saint-Michel). C'est quand même bien peu pour une collectivité qui aide à l'achat de vélo.

Le plan vélo qui correspond à de la peinture sur les routes ne sert à rien. On se sent pas du tout protégé, et les voitures ne font pas plus attention à ces marquages. Les modes doux sont de plus en plus utilisés. Cela étant, le manque de piste cyclable est un frein. Il est urgent d'investir massivement pour des aménagements protégés. N'attendons pas les accidents pour agir.

A quoi bon subventionner l'aide à l'achat de vélo si les réseaux ne sont pas adaptés en conséquence ?

Quand on voit l'aménagement du long buisson 3, et la place du vélo au profit de la voiture, on peut se poser des questions sur les choix qui seront fait dans le futur en matière d'aménagement de modes doux....

Le développement de ces pistes est un enjeu majeur pour l'environnement et la limitation de la voiture au sein de l'agglomération d'Evreux.

Avis n°8

- **Auteur** : M. DEBEUGNY
- **Thématique(s) abordée(s)** : Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Concertation et sensibilisation
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'actions

Le PCAET proposé manque d'ambition pour atteindre des objectifs de réduction de GES absolument nécessaires pour les prochaines années.

Je rejoins l'analyse et les propositions complémentaires du collectif Alternatiba, joint à cette contribution.

Je pense primordial que le suivi et l'évaluation de ce PCAET soit bien plus partagés et coconstruit avec les habitants, les entreprises, les associations locales.

Avis n°9

- **Auteur** : M. GIRAUDEAU
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités ; Gestion des déchets
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'actions

J'insiste sur le fait qu'il faudra aménager des pistes cyclables en site propre pour relier les différents villages situés à moins de 6 km d'Evreux...

Il faut limiter la vitesse dans toutes les zones pavillonnaires à 30 km/h.

Mettre en place la tarification incitative des déchets et organiser des actions pédagogiques pour apprendre à utiliser ses déchets verts et à terme supprimer le recueil de ces déchets ...

Il faudrait que dans chaque agglomération soit mis à la disposition des habitants un broyeur à végétaux...utilisable par exemple le weekend par les habitants...

Avis n°10

- **Auteur** : M. LEGHEM
- **Thématique(s) abordée(s)** : Mobilités
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

Peut-on faire un plan climat intelligent qui respecte les voitures anciennes ?

A terme la technologie nous permettra de ns déplacer sans polluer. Que va t'on interdire à ce moment-là ?

Faisons comme en Allemagne...

Je constate que de plus en plus de personnes se déplacent sur les trottoirs avec des trottinettes et des vélos électriques sans pédales. La signature carbone n'est pas extraordinaire.

Quant à moi je vis à Évreux et je travaille à Évreux. Je vais au boulot à pied ; pour autant doit on me punir si j'ai une voiture ancienne ?

Je veux bien que l'on compare ma signature carbone par rapport à celle de Nicolas Hulot (4 maisons 4 voitures) et à bien d'autres personnalités.

Avis n°11

- **Auteur** : M. LASSIRE
- **Thématique(s) abordée(s)** : Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Artificialisation des sols ; Agriculture et alimentation ; Mobilités ; Sobriété énergétique ; Concertation et sensibilisation ; Mise en œuvre et financement des actions du PCAET
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'actions

Bonjour

En PJ mes annotations sur ce plan climat --> (intégrées ci-dessous)

Il faut intégrer des personnes de la société civile car votre plan est trop minimaliste.

Objectifs bas par rapport aux annonces nationales

EPN : Tous secteurs confondus, la stratégie EPN ambitionne d'atteindre pour 2050 une Réduction des consommations d'énergie de 38% et une Réduction des émissions de GES de 46%

Loi énergie climat :

[Objectif 1] Décarboner le mix énergétique en accélérant la baisse de la consommation d'énergies fossiles à 40 % en 2030 (au lieu de 30 %) et mettre fin à la production d'électricité à partir du charbon.

La loi Energie climat ambitionne une réduction de 40 % en 2030 quand l'EPN vise une réduction de 38 % en 2050 ! Pourquoi viser plus bas ? Le problème est immense et ici on est « petits bras ».

Action 1. 2 : Elaborer une charte d'engagement pour la rénovation énergétique

Lancement 2021, action en ...2026, ce n'est plus de l'action mais de la lenteur programmée. Il existe déjà des tas d'études existantes sur les actions à mener, pourquoi Evreux serait une ville « différente » du reste du monde ? Encore une perte de temps.

Action 1. 4 : Rester en veille et proactif sur les sources de financements possibles permettant d'alimenter le programme d'actions du PCAET

Si vous ne trouvez pas CE financement, vous ne faites rien ? Vous croyez que le dérèglement climatique va attendre des fonds spécifiques ?

L'EPN a beaucoup d'argent pour d'autres projets, il faut redistribuer tout simplement et prioriser (usines de Navarre, ancien hôpital, rocade de contournement, etc.)

Action 2. 1 : Lutter contre l'artificialisation et imperméabilisation des sols

Je vois mal cet objectif atteint avec les accords de l'EPN pour les extensions régulières des ZAC qui nous entourent (Long Buisson 3 en préparation). A quand une décision de bloquer les ZAC sur notre agglomération ? Elles tuent le petit commerce et polluent à grande échelle.

Action 2. 4 : Promouvoir et développer l'agriculture biologique et locale

Oui c'est une action forte et il faut prendre des décisions. Votre constat est là, ici on privilégie les producteurs qui font du business avec la bourse et les cours des produits, pour des productions qui peuvent aller à l'autre bout du monde, illogique.

Il faut favoriser la production locale de qualité Bio pour une consommation locale → Obligation de BIO dans les cantines à augmenter fortement. La FNSEA ne doit pas guider les décisions de l'EPN.

Action 3. 1 : Développer la pratique des modes "actifs"

OUI OUI OUI, arrêtez les actions minimalistes : des VAE pour les agents qui représentent 0.001 % de la population !!!

Oui on peut faire du vélo taff à Evreux, mais mettez nous des vraies pistes cyclables sécurisées, pas des dessins sur la route que les voitures ne regardent et ne respectent pas. Des services aux vélos en ville, que l'on arrête de courir après les points d'ancrage qui apparaissent/disparaissent du jour au lendemain.

Pourquoi les réaménagements de routes n'intègrent toujours pas en 2021 un axe « vélo » systématique ? On voit des réfections de route sans changement.

De plus à Evreux nous avons des personnes à mobilité réduite qui prennent la route (des tronçons importants de trottoirs sont inaccessibles aux poussettes, fauteuils, voire piétons car trop petits). Arrêtez de mettre la priorité aux voitures.

Ne pas penser vélo = voie verte, c'est un outil de transport, pas que pour faire du loisir.

Action 3. 3 : Améliorer la gestion du transport de marchandise sur le "dernier km"

Objectif 2026 ? pourquoi alors que le problème est bien expliqué, connu ?

Et les commerces ? ils se font livrer quotidiennement des colis, pourquoi ne pas leur demander de reprendre des stocks, cette période doit aussi être la fin des flux tendus qui ne font que générer des transports inutiles.

Action 3. 4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie

Objectif 2026 : Sensibilisation de tous les agents EPN Sensibilisation de 200 ménages Baisse de la consommation d'énergie de 2% sur le Résidentiel Baisse de la consommation d'énergie de 2% sur le Tertiaire

Mais encore un manque d'ambition flagrant, 5 ans pour motiver 200 foyers ? viser 2 % de réduction ? mais des organisations locales travaillent là-dessus depuis des années (voir CTCE). Faites enlever les écrans dynamiques en ville, ils consomment beaucoup juste pour afficher des publicités. Décision facile et rapide.

Action 3. 5 : Développer un "Guichet Unique" pour permettre la rénovation du parc résidentiel

Oui si ce n'est pas une nouvelle organisation dans le mille feuilles administratif de l'EPN.

Action 3.9 Encadrer la construction neuve à vocation d'activités Constructions neuves destinées à de l'activité économique (bâtiments industriels, tertiaires, bureaux...)

Une fois de plus les ZAC ont des droits à part, elles ne sont pas concernées alors que ce sont des lieux de sur-consommation énergétiques énormes.

Action 3.10 : Réduire la consommation d'énergie dédiée aux équipements publics et à l'éclairage public

Objectif : Engager une réflexion sur la réduction de l'utilisation de l'éclairage public

Encore un manque d'ambition, un attentisme sur un sujet simple. De nombreuses villes ont déjà pris des positions sur ce sujet, pourquoi l'EPN est si LLLLEENNNTTTEEE ?

Action 4.4 Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de Développement des Energies Renouvelables

Ce n'est pas encore en place en 2020 à l'EPN ? je tombe de ma chaise, cet organisme est resté dans les années 80 ou quoi ?.

Constat : l'EPN a très peu d'ambitions sur ce sujet, je sens une réponse minimaliste pour respecter une réglementation, c'est triste car le problème est bien présent lui. Ajouter donc des citoyens à vos décisions pour booster tout cela.

Avis n°12

- **Auteur** : Evreux Nature Environnement
- **Thématique(s) abordée(s)** : Avis des Personnes Publiques Associées ; Concertation et sensibilisation ; Articulation avec les Plans et Programmes ; Méthodologie et données d'entrées ; Mobilités ; Artificialisation des sols ; Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Ensemble des pièces du PCAET

En se référant à la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution française, Evreux Nature Environnement, dite ENE, a pour objet la défense de la qualité de la vie dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme, de la santé et des choix énergétiques.

A ce titre, l'Association se félicite de l'élaboration du PCAET par la collectivité en cette période tourmentée dans le domaine de la santé, de l'emploi, des difficultés sociales auxquelles se trouvent confrontés beaucoup de nos concitoyens.

Bien que ENE ait participé aux ateliers de co-construction des 16 et 17 septembre 2019, il est souligné que l'absence de l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale est préjudiciable à un commentaire qualifié en matière de transition écologique.

Néanmoins, pour aller dans le sens d'une continuité de nos actions nous avons souhaité apporter quelques éléments de réflexion. Dans un premier point nous précisons ce que nous avons constaté quant à la suite de la concertation commencée avec les ateliers de septembre 2019. Puis nous formulerons des remarques plus générales avec quelques exemples puisés dans le document pour étayer nos observations.

I. La communication et la suite de la concertation :

I. 1. La communication

Concernant cette consultation publique numérique, la communication sur le site de l'EPN, n'a pas été satisfaisante. En effet, l'annonce faite sur la page d'accueil n'a pas été maintenue durant toute la période de la consultation. Son maintien aurait, non seulement facilité la tâche de ceux qui voulaient se manifester mais pouvait aussi susciter la curiosité des habitants et les inciter à déposer des observations constructives.

Dès lors, l'information de cette consultation était cachée un onglet non dédié aux « concertations/enquêtes », comme il aurait été normal de la trouver.

Enfin dans l'image « Actualités » l'annonce du système informatique défectueux ne poussait pas à aller plus loin alors qu'il était possible de s'exprimer.

I. 2. La suite de la concertation.

De même ENE déplore de n'avoir pas été rendu destinataire des comptes rendus des séances des ateliers de co-construction.

En ligne en juillet 2020 un tel document demandant un long temps d'étude l'avoir le plus rapidement possible aurait été mieux sans devoir être constamment sur le site de EPN.

II. Des remarques plus générales

II. 1. De l'importance du PCAET dans la hiérarchie des documents.

Ce PCAET a été arrêté le 17 décembre 2019 mais non encore approuvé.

Le PLUi-HD a été approuvé dans cette même séance du 17 décembre. Sachant que le PLUi-HD doit prendre en compte les dispositions du PCAET, une modification du PLUi-HD devra s'imposer pour mettre en œuvre les objectifs édictés au PCAET.

Cela veut dire que les Maires et Conseillers communautaires ont une bonne connaissance du document pour s'approprier les préconisations et les retenir dans leur projet communal.

Et n'ayant été mis en ligne qu'en juillet quid de l'examen de ce document par les conseillers communautaires ? L'ont-ils eu avant ? Comment ? Nous savons que très peu de maires ont pris connaissance de ce document. De même, il est nécessaire d'y faire adhérer les populations en vue de l'acceptation des projets pour l'atteinte des objectifs.

On peut prendre l'exemple des transports : Dans le PLUi-HD il n'y a aucune réserve foncière publique. Or pour des aires de co-voiturage, d'aires multimodales cela ne peut être réalisé que si ces réserves ont été pensées dans chaque commune pour un maillage à l'échelle de l'agglomération.

II. 2. Le diagnostique

Il est intéressant mais il reste quelques erreurs.

1) Il manque une analyse critique des évolutions des trente dernières années. Il ne faut pas oublier de regarder les années antérieures pour comprendre pourquoi nos sociétés en sont arrivées à ce point de dégradation de l'environnement.

L'analyse de l'évolution urbaine du territoire de l'agglomération doit rappeler qu'il y a 40 ans, les 2/3 des emplois de la ville-centre étaient assurés par des personnes habitant à Evreux.

Aujourd'hui, il ne reste plus que 11 000 habitants actifs qui travaillent et habitent à Evreux pour une population à peu près similaire ce qui ne représente qu'un tiers des emplois de la ville et la moitié des actifs d'Evreux.

On a laissé développer l'idée que l'on pouvait se déplacer pour aller travailler, ce qui a pour conséquence directe d'accroître les transports et déplacements et donc de générer une augmentation des rejets de gaz à effet de serre. Ceci explique le besoin de l'élaboration d'un PCAET. Ne refaisons pas cette erreur en centralisant les zones d'activité.

Depuis l'emploi industriel a largement régressé et on a continué à construire des habitations contribuant au déséquilibre emploi/habitat. Le déclin de l'emploi sur la ville-centre, l'agglomération et le département, est masqué par un développement de l'habitat. Alors qu'il y a 3 000 logements vacants à Evreux.

2) Nulle part n'apparaît un différentiel de bilan carbone entre les territoires de l'agglomération. Or c'est sur les quartiers pauvres qu'on a le meilleur bilan carbone. Cette analyse permettrait d'orienter les choix pour comprendre pourquoi il en est ainsi. Par exemple les gens de ces quartiers utilisent les transports en commun car le nombre de voitures y est moindre que dans les communes limitrophes où il n'y a pas de transport en commun.

La remarque ne vaut pas pour pérenniser l'appauvrissement d'autres populations mais elle permet d'expliquer les différences pour orienter les actions. D'autant que par exemple ces difficultés de transport ont été le point de départ de la révolte des Gilets Jaunes.

Un développement des lignes de transport en commun doit être le fil conducteur pour alléger le bilan carbone de l'agglomération et l'organisation du covoiturage.

3) Pas d'analyse critique des évolutions urbanistiques.

Pas de comparatif avec les villes qui réussissent. Par exemple celles dont les friches industrielles ou militaires ont été rénovées avec grand succès.

Toute la dynamique « écoquartier » est une réponse aux vrais problèmes du territoire.

Le PCAET doit s'appuyer sur une politique de rénovation qui créera davantage d'emplois que lorsque l'on fait du neuf.

Par exemple on détruit l'ancien hôpital pour créer l'îlot Saint-Louis alors que l'exemple de la Silogé ayant rénové une partie des bâtiments de l'hôpital psychiatrique en logements qui ont eu un grand succès. Et lorsque la deuxième partie a été proposée en ce sens le maire d'Evreux a refusé et le projet a été bloqué.

Ce PCAET semble conçu pour faire de nouveaux investissements et non pas dans une recherche de nouveaux équilibres entre les différentes parties du territoire. Or cet équilibre n'est pas non plus apparent dans le PLUi-HD alors que ce dernier devrait être cadré par le PCAET pour accompagner les options du PLUi-HD

4) Pas d'analyse sur le service des transports en commun, ni sur les transports scolaires. Or ceux-ci participent à l'augmentation des gaz à effet de serre. C'est dommage car ce service est assez bon sur le territoire d'Evreux et quelques communes environnantes. En revanche, il n'y a pas à notre connaissance de projet de développement des transports en commun sur le territoire de l'agglomération.

C'est décourageant pour les habitants qui se replient alors sur leur voiture. De même que cela ne permet pas l'autonomie des plus jeunes qui ne conduisent pas.

En ce qui concerne les transports scolaires, depuis que EPN en a la gestion, celle-ci est purement comptable. Par souci d'économie des points d'arrêt ont été supprimés dans certaines communes obligeant les enfants à faire à pied des déplacements plus importants. Donc à être accompagnés d'adultes par sécurité. De plus il est constaté une augmentation des tarifs, ce qui oblige les communes à prendre en charge le surcout pour alléger les charges aux familles.

Une réflexion assortie d'une concertation sur tout le territoire permettrait d'éviter ces désagréments et impliquerait les maires dans un projet collectif.

5) Le bilan énergétique

Diagnostic chauffage urbain.

Page 39 à 87 : Les chiffres réalisés devraient être actualisés puisqu'en 2019 la part de la biomasse (bois brûlé par Thermevra) est passée de 20% prévus au contrat à 2% (le Setom est mis à part), le gaz est à 36 % en gaz cogénération et direct et la part du Setom autour de 62% au lieu de 74 % annoncés. En fait si on met Setom et bois ensemble, on a 64%. On est loin des 90% d'énergies renouvelables annoncées dans le contrat initial.

Il serait bon de relever que le développement du réseau de chaleur est sous la maîtrise de la Ville d'Evreux et donc actuellement limité au territoire de cette commune.

Aucune extension permettant de relier les bâtiments n'a été réalisée sur les zones d'activité récentes telles Long Buisson 1 et 2 pourtant traversées par le réseau. Ce qui est dommage car vouloir envisager de relier les zones de Cambolle et ou même en ville beaucoup plus éloignées du réseau est moins rationnel. D'ailleurs page 40 Le potentiel de vente annoncé sur Cambolle et sur Evreux est abandonné ou différé.

La destruction des 1000 logements détruits à la Madeleine par EPN pour en construire d'autres dans les communes périphériques auraient pu être assortie de la promesse de relier des équipements publics à ce réseau.

Enfin s'intéresser au problème de l'eau chaude est un moyen de faire des économies substantielles. L'eau est un fluide qui demande énormément de calories pour être chauffée. Même dans notre région des installations de panneaux thermiques est une bonne solution à développer.

6) Pas de bilan économique et pas d'analyse économique assez forte.

Les conséquences des choix énergétiques, des transports et de tout ce que le PCAET implique comme actions doit se décliner d'un point de vue économique. Par exemple, si l'accent est mis sur le photovoltaïque, qui peut assurer que les constructeurs seront assez nombreux dans la région pour faire face à la demande. De même que les installateurs.

L'économie est complètement imbriquée dans la mise en œuvre du PCAET.

En conclusion :

Malgré quelques imperfections ce PCAET arrive à point pour que le territoire retrouve un nouvel équilibre.

Le chômage, les difficultés de déplacements, les contraintes de la crise sanitaire sont le lot du quotidien de nombreuses familles sur tout le territoire de l'agglomération. Ce document doit être un outil important pour garder l'espoir d'une meilleure qualité de vie sur le territoire.

Il faut que ce plan soit connu des élus, des populations, afin qu'ils se l'approprient et qu'ils y adhèrent. Les associations environnementales peuvent apporter leur concours aux pouvoirs publics qui le mettent en œuvre.

La réussite du PCAET ne pourra être effective que si les collectivités projettent la mise en œuvre des mesures sur les bâtiments publics en priorité en matière d'isolation énergétique par exemple et en permettant au chauffage urbain d'être compétitif. Ceci en allégeant le coût de l'énergie de la du service public chauffage urbain de toutes les contraintes de mécénat qui sont liées à la concession.

L'analyse thermographique faite sur la ville a montré par exemple que les bâtiments publics étaient les moins bien isolés et en particulier celui de l'agglo pourtant parmi l'un des plus récents. Cette analyse aussi doit aussi être un outil à utiliser.

Compte tenu du faible niveau de vie de la ville centre et de beaucoup d'habitants des communes du plateau sud, le PAECT économe en énergie et en déplacements permettra aux habitants du territoire de trouver un nouvel équilibre. Passant d'une société de consommation à tout va on peut alors envisager de laisser un peu plus de place à la culture, à l'initiative, à l'épanouissement des personnes pour retrouver une dignité perdue.

Le PACET de EPN est un moyen de réduire la fracture entre ceux à bas revenu et classe moyenne et classe supérieure. C'est l'outil qui donnera une identité aux territoires à conditions de renoncer à consommer toujours plus alors que 2/3 de la population est exsangue économiquement.

Les associations de l'environnement ne peuvent pas être les seules à exercer leur vigilance pour que les collectivités en responsabilité appliquent le PCAET. Ces collectivités auront besoin des appuis des services de l'Etat.

Avis n°13

- **Auteur** : Bureau municipal Mairie d'Arnières-sur-Iton
- **Thématique(s) abordée(s)** : Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Méthodologie et données d'entrées ; Concertation et sensibilisation ; Mise en œuvre et financement des actions du PCAET ; Artificialisation des sols ; Mobilités ; Risques et pollutions ; Patrimoine naturel et ressource en eau ; Sobriété énergétique ; Gestion des déchets ; Constructions et urbanisme
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'actions

Dans le cadre de l'enquête publique organisée par EPN au sujet du PCAET intercommunal, la commune d'Arnières-sur-Iton, consciente de la réalité des enjeux climatiques et de l'impact réel d'une inaction ou d'actions insuffisantes, souhaite faire état par la présente contribution de l'avis et des recommandations de son bureau municipal sur la stratégie, le programmation d'actions et les modalités de mise en oeuvre du PCAET d'EPN.

Cadre réglementaire d'élaboration du PCAET d'EPN

Depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les intercommunalités sont nommées coordinatrices de la transition énergétique localement. Cela se traduit par la mise en place des PCAET, véritable projet territorial de développement durable, et l'implication de tous les acteurs du territoire dans la démarche : communes, citoyens, acteurs socio-économiques (entreprises, institutions, associations).

Un PCAET oeuvre autour de 5 axes :

- La réduction des émissions de GES
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des ENR

La stratégie proposée par le PCAET d'EPN repose sur les axes suivants :

La visibilité de la transition énergétique et écologique et la coordination des projets du territoire,
 La diminution de la consommation énergétique par la sobriété et l'efficacité pour permettre une baisse des émissions de GES et de polluants,
 L'intégration dans les projets et politiques territoriales des notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique,
 Le rapprochement des lieux de production des lieux de consommation et le développement des énergies renouvelables.

7 secteurs sont concernés : les mobilités, le résidentiel, l'agriculture, le tertiaire, l'industrie, les déchets, les actions transversales.

La stratégie est déclinée en 26 actions.

Objectifs visés, méthodologie et moyens mis en oeuvre

Les objectifs relatifs à la baisse des émissions de GES manquent d'ambition et sont aujourd'hui insuffisants en regard des nouveaux objectifs fixés par l'Etat français et l'UE pour limiter le réchauffement climatique à 2° à l'horizon 2100.

	Union européenne	Etat français	PCAET EPN
Objectif de réduction des émissions de GES	- 55 % d'ici 2030 Neutralité carbone d'ici 2050	- 55 % d'ici 2030 Neutralité carbone d'ici 2050	- 46 % d'ici 2050

Le PCAET devrait d'ores et déjà, par anticipation, intégrer ces nouvelles ambitions et les objectifs posés par la future loi climat.

Les objectifs du PCAET ne prennent pas en compte les émissions de GES indirectes ou importées.

L'approche du sujet, la prise en compte de l'impact carbone des activités humaines sur le territoire, devrait être systémique et intégrative :

L'EPCI pourrait, dans le cadre de son contrôle de gestion, **établir une comptabilité carbone de ses activités et accompagner ses communes membres dans la mise en place d'une démarche identique.**

L'ensemble des projets d'investissements portés par l'EPCI pourrait faire état d'une comptabilité carbone visant la neutralité carbone et de partis pris environnementaux plus ambitieux et non seulement compensatoires.

L'atteinte des objectifs passe par la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs (communes de l'EPCI, citoyens, acteurs socio-économiques). La mise en oeuvre du PCAET devrait associer un organe de gouvernance participative, à l'image des conseils de développement (loi engagement et proximité), permettant la co-construction des actions et facilitant leur acceptation sociale et leur appropriation par les citoyens.

- **Les échéances proposées de mise en oeuvre des actions sont très longues et engagent peu le mandat en cours sur des investissements de fond.**
- **Dans leur ensemble, les mesures ne sont pas suffisamment incitatives :**
 - **La plupart des propositions relèvent d'actions de sensibilisation et d'information. Leur impact effectif sur la baisse de la consommation énergétique des foyers ou la réduction des déchets ne peut être mesuré et surtout ne semble pas suffisant pour motiver un changement des comportements.**
 - **Les moyens alloués sont insuffisants en regard des objectifs visés en matière de mobilités durables, de transition agricole, de culture du risque et de résilience territoriale.**

Le budget annuel dévolu à l'aménagement de pistes cyclables est insuffisant pour répondre aux objectifs fixés : 800 000 € /an pour 20 km or en moyenne 1km de piste cyclable coûte 250 000 € (source ADEME).

- **Dans l'ensemble des actions proposées, aucun des indicateurs de suivi ne propose de mesurer l'impact carbone réel des actions (en termes de réduction des GES, de la consommation énergétique des foyers ou de réduction des déchets) et donc la réalité de l'atteinte des objectifs fixés.**
- **Certaines actions sont d'ores et déjà contradictoires avec les projets portés par l'EPCI ou actuellement mis en oeuvre sur le territoire de l'agglomération :**

Le PCAET recommande de valoriser les espaces en friche, de lutter contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols et de permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, or le **projet de zone d'activités Long Buisson 3** est envisagé sur un important lot de parcelles foncières anciennement agricoles. L'autorité environnementale a noté la faiblesse des mesures compensatoires agricoles du projet, il aurait été pertinent de penser aussi la requalification des nombreuses friches industrielles existantes sur Evreux. Ce projet n'intègre pas la notion de mobilités durables et conforte bien au contraire un usage renforcé de la voiture particulière et du transport routier. Les travaux induits par les aménagements proposés devraient également viser un objectif de neutralité carbone.

Les **choix urbanistiques récents** dans l'aménagement de la ville centre ont peu pris en compte la nécessaire adaptation au changement climatique : éviter les îlots de chaleur, prévenir les crues, accentuer la végétalisation...

L'impact de l'aménagement de la **déviaton sud-ouest n'est pas pris en compte**. Les études de trafic datent et n'anticipent pas la réduction probable de la circulation automobile à moyen terme compte tenu des objectifs climatiques nationaux et européens.

Décarboner les Mobilités : établir un plan de déplacement urbain et renforcer l'intermodalité

5 actions sont concernées : 1.1; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1. Elles proposent l'information et la sensibilisation des publics, l'aménagement de pistes cyclables (20km/an), des aides à l'acquisition de vélo à assistance électrique, le déploiement de stations de recharge des véhicules électriques, le remplacement progressif de parc motorisé de l'EPCI et du transport urbain en motorisation électrique.

La question des déplacements des populations est un axe majeur dans la lutte contre les émissions de GES. La concentration des activités économiques et des services sur la ville d'Evreux et les zones d'activités périphériques ont une forte incidence sur les déplacements des populations de l'agglomération.

Un préalable à toutes actions serait donc d'**établir un diagnostic détaillé des typologies de mobilités** de manière à identifier précisément pour chacune d'entre elles les **populations concernées et les leviers d'actions possibles**.

Une étude de la mobilité domestique (déplacement vers les crèches, les écoles, les lieux d'activités de loisirs, les commerces, les centres de santé) permettrait par exemple de **caractériser plus finement les besoins en matière de mobilités douces** et d'adapter les aménagements en conséquence.

A titre d'exemple, les voies en stabilisé ne permettent pas la circulation des skate-board, over-board ou trottinette grandement utilisés par les jeunes.

Une étude des mobilités professionnelles en lien avec les commerces, entreprises et les administrations permettraient de les impliquer, de les accompagner dans la mise en place de plans de déplacement adaptés et de prévoir les investissements en liaisons douces, parkings de co-voiturage, bornes de recharge de véhicule électrique, dessertes de transport collectif, parc à vélos... L'information et la sensibilisation des citoyens seraient ainsi relayées en interne par les parties prenantes.

- **Les flux de circulation induits par le transport routier (livraisons, plateformes logistiques) devraient faire l'objet d'une étude dédiée.**

Dans un second temps, la mise en place d'un plan de déplacement à l'échelle de l'agglomération impliquant l'ensemble des parties prenantes (communes, entreprises, citoyens, sociétés de transport collectif...) permettrait une approche intégrative de l'ensemble des leviers d'actions et la planification de mesures en adéquation avec le potentiel du territoire.

Les leviers d'action pour décarboner les mobilités sont multiples. Le rapport « décarboner la mobilité en zone de densité urbaine moyenne » établi par le Think Tank Shift Project souligne bien l'importance de l'intermodalité. **Il faut des interconnexions constantes entre les mobilités proposées, il faut les penser en tant que « système » et pas seulement en termes de linéaires de voies douces à réaliser.**

Exemples : Le cycliste doit pouvoir stationner son vélo dans un endroit sûr à proximité de la gare où il prend le train pour se rendre à son travail. L'utilisateur des transports collectifs doit pouvoir transporter son vélo pour se rendre ensuite en centre-ville.

NB : Le Think tank Shift project a établi un rapport sur les leviers d'action proposés pour décarboner les mobilités en vallée de seine, notamment en Normandie. Les leviers étudiés sont le télétravail, la distribution des achats, le système vélo, les transports publics express et le covoiturage.

Contraindre l'usage de la voiture est également un levier efficace pour changer les comportements. Un plan de déplacement urbain permettrait de déterminer des zones à circulation restreinte, des zones à circulation apaisée et des stationnements adaptés en périphérie des centres avec dessertes de transport collectif et liaisons douces.

Adaptation au changement climatique : oeuvrer pour la résilience territoriale et développer la culture du risque

8 Actions concernées : 1.3; 2.1; 2.3; 2.4; 2.5; 2.6; 2.7; 4.3.

Anticiper les risques

L'adaptation au changement climatique nécessite de maîtriser les risques auxquels le territoire de l'agglomération est exposé et les conséquences associées à chacun de ces risques.

L'outil de prévention et de gestion de ces risques à l'échelle des communes est le plan communal de sauvegarde. De manière à sensibiliser et outiller les communes sur ces sujets, l'EPCI pourrait accompagner les communes dans l'élaboration de leur PCS et **coordonner la mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde.**

L'évaluation des risques passe par la collecte des données sur le climat, la pluviométrie, les vagues de chaleur et les conséquences induites lors d'épisodes extrêmes. Cela pourrait être une tâche de l'observatoire territorial d'EPN, associé au SIG.

A titre d'exemple, le risque inondation de l'Iton pourrait être mieux maîtrisé si l'étude hydrologique du Sec Iton et du fonctionnement de la nappe phréatique alimentant le bassin d'Evreux était aboutie (objectif du PPRI non atteint).

L'impact potentiel de ces risques sur la consommation en eau et en énergie devrait être évalué et anticipé.

Décarboner l'agriculture et renforcer l'autonomie alimentaire du territoire

EPN est un territoire agricole. Dans le cadre du PCAET, l'EPCI pourrait accompagner la transition écologique aujourd'hui nécessaire pour réduire la dépendance de l'agriculture conventionnelle aux énergies fossiles et aux phytosanitaires en appuyant la **structuration d'une filière agroécologique locale.**

Les mesures proposées en faveur du développement de l'agriculture urbaine, d'une veille foncière dédiée, d'un plan alimentaire territorial et du développement d'un espace test agricole pourraient ainsi être complétées par :

Une **évaluation des risques associés au changement climatique** (adaptation des cultures, usage de l'eau...) de manière à réduire la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas météorologiques,

Le **soutien à la formation en agroécologie** et à la mise en place d'un **jardin d'insertion**,
Le **soutien à l'installation en maraîchage bio et en circuits courts**, afin de renforcer la résilience alimentaire du territoire,

Le **soutien à la diversification des débouchés** : création d'une légumerie-conserverie, marchés de restauration collective (loi EGALIM),

Des **actions en faveur de la restauration et de la préservation des prairies, des zones humides, des mares, des bois et des haies (trames vertes et bleues).**

Préserver la ressource en eau

L'étude du Sec Iton et du fonctionnement de la nappe phréatique est un préalable nécessaire à l'évaluation des risques d'assèchement ou de crues importantes.

La gestion écologique des eaux pluviales devrait être privilégiée dans les projets urbains.

Au delà de la sensibilisation des agriculteurs en zones de captage sur l'usage des phytosanitaires, **des actions pourraient être envisagées pour favoriser un usage raisonné de l'eau par la filière agricole** : adapter et diversifier les cultures, développer l'agriculture de précision et l'agriculture raisonnée, installer des cuves de récupération d'eau de pluie à l'échelle des communes, étudier les possibilités en matière de systèmes d'irrigation...

La tarification incitative et sociale de l'eau potable est une mesure à approfondir car responsabilisante pour le consommateur.

Séquestrer le carbone, préserver les forêts et les zones humides

La séquestration du carbone n'est pas un phénomène exclusif aux forêts. Prairies et zones humides ont un rôle non négligeable en plus d'être des réservoirs de biodiversité. L'EPCI pourrait ainsi avoir une **politique d'acquisition foncière** :

de **friches en milieux urbains dédiés à la renaturation**,

de **zones humides** pouvant également servir de **zones tampon en cas de crues ou de ruissellement**,

A titre d'exemple, sur la commune d'Arnières-sur-Iton, la parcelle située en zonage de captage, en vis-à-vis de la prairie aux rossignols est ouverte à la vente. Actuellement la commune en acquiert une portion pour permettre l'aménagement de la piste cyclable. Il semblerait pertinent qu'EPN acquiert l'entièreté de la parcelle pour prolonger la zone naturelle actuelle.
de bois et prairies servant également les trames vertes et bleues à mettre en place.

Le réchauffement climatique, les sécheresses plus longues, les épisodes de pluie denses sur de courtes périodes fragilisent nos écosystèmes forestiers. Certaines espèces ne s'adapteront pas.
Le PCAET devrait intégrer des mesures relatives au reboisement progressif des bois et forêts.

Qualité de l'air et risques sanitaires

La pollution de l'air est responsable de 48 000 décès par an en France. Le réchauffement climatique constitue également un risque sanitaire majeur car au delà de certaines températures, le corps humain s'adapte difficilement.

Des actions devraient prévoir :

L'installation d'outils de mesure de la pollution atmosphérique aux points concentrant un trafic automobile dense,

Une information régulière des populations sur l'évolution de la qualité de l'air,

Des dispositifs de prévention des risques en cas de canicules.

Vers plus de sobriété

5 Actions concernées : 1.2; 1.3; 3.4; 3.6; 3.7; 3.8; 3.9; 3.10; 3.11; 4.2; 4.4

La consommation énergétique des sociétés thermo-industrielles est en croissance constante. Le recours aux énergies fossiles n'a pas baissé avec le développement des ENR.

Seules la responsabilisation des usagers et l'évolution des comportements vers plus de sobriété permettrait de réduire fondamentalement la consommation énergétique.

Réduction des déchets

Refuser les emballages, Réduire la consommation de biens, Réutiliser ou réparer, Recycler et Rendre à la terre (composter).

Règle des 5 « R », Béa Johnson, Zéro waste home

L'EPCI et les communes membres pourraient viser un objectif de **réduction des déchets recyclables produits par les administrations** et dépasser les objectifs réglementaires en matière de plastiques à usage unique.

Le compostage a une utilité pour les foyers ayant une pratique jardinière ou potagère. La sensibilisation au compostage et à l'utilisation du compost doit donc s'accompagner d'une **sensibilisation ou d'actions de formation au jardinage**. Les communes pourraient en être le relais en lien avec le tissu associatif local (jardins partagés).

L'installation de composteurs collectifs, de jardins partagés et de poulaillers collectifs ou municipaux pourraient être des **actions soutenues par l'EPCI**.

La valorisation des déchets verts (broyats, paillage) des communes devraient être un objectif en matière de réduction des déchets. L'EPCI pourrait **acquérir des broyeurs, les mettre à disposition des communes et former les personnels communaux**.

Le soutien à l'économie circulaire autour des activités de réparation doit s'accompagner d'**actions de formation** car les compétences et savoirs techniques en la matière manquent.

Une **réflexion sur le devenir des déchets issus des travaux publics devrait être engagée** de manière à **éviter les déchèterie sauvages** et les projets de centre de stockage de déchets inertes à proximité de zones naturelles ou d'habitations (Cf. Projet avorté d'ISDI de la société Guintoli sur la commune d'Arnières-sur-Iton).

Un **campagne de communication dédiée** à ce sujet pourrait être envisagée et portée par l'EPCI accompagnée de **mesures dissuasives** afin de lutter contre l'abandon des déchets sur les espaces publics et dans les zones naturelles.

Des **opérations « anti-gaspillage alimentaire »** devraient être systématisées dans les restaurations collectives du territoire (restaurants administratifs, scolaires, d'entreprises). Une campagne de communication dédiée pourrait être portée par l'EPCI.

Mettre en place une **tarification des déchets à la volumétrie** est responsabilisante pour le consommateur, qu'il soit particulier, entreprise ou administration.

Urbanisme, résidentiel et tertiaire

Dans la continuité de l'action 3.7, l'EPCI pourrait coordonner un **audit énergétique du patrimoine communal et intercommunal** de manière à :

Conseiller les communes dans les **solutions énergétiques** et la **planification des travaux** de rénovation énergétique de leurs bâtiments,

Établir un PPI « fonds de concours » dédiés à la rénovation des bâtiments communaux avec un « barème » d'aides incitatives ou un bonus.

La loi ALUR reconnaît un statut aux **habitats alternatifs légers**. Les documents d'urbanisme pourraient intégrer ces nouvelles façons d'habiter plus écologiques, moins consommatrices de foncier (moins d'artificialisation des sols) et plus économes. Un zonage spécifique pourrait être envisagé pour ce type d'habitats, actuellement autorisé en zone U, et des secteurs identifiés en lien avec les communes volontaires.

Au delà de l'action 3.9, une véritable **réflexion sur l'aménagement des centres-bourgs, des zones d'activités et des zones commerciales** devrait être menée à l'échelle du territoire de manière à **anticiper l'évolution probable des modes de consommation et du travail (développement du télétravail à domicile) à moyen terme**. Cette réflexion doit être **conjointe avec le plan de déplacement urbain**.

Développement des ENR

La mise en place du schéma directeur des ENR semble le préalable nécessaire avant tout déploiement de projets.

Les solutions proposées doivent **répondre au potentiel du territoire, et ne pas générer, dans leur mise en oeuvre des GES ou d'autres pollutions indirectes**.

Contrexemple : les projets de méthaniseurs alimentés par une production agricole dédiée et dopée aux phytosanitaires.

Au delà du comité de pilotage et du comité technique chargés du suivi du schéma directeur des ENR, il conviendrait de mettre en place un **organe de gouvernance participative impliquant notamment des citoyens volontaires, des représentants de la société civile**. Une **information régulière des citoyens faciliterait l'acceptation sociale des projets à venir**.

Action transversale : communiquer sur la transition écologique

Le Mag EPN est largement diffusé sur le territoire. Une double page pourrait être dédiée aux actions menées sur le territoire en faveur de la transition écologique. Un événement dédié pourrait également être porté par l'EPCI.

Avis n°14

- Auteur : CRUBELLIER
- Thématique(s) abordée(s) : /
- Pièce du projet de PCAET concernée : /

J'ai suivi les travaux d'Alternatiba et approuve les conclusions formulées.

Avis n°15

- Auteur : CTCE - ALTERNATIBA
- Thématique(s) abordée(s) : Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Concertation et sensibilisation ; Articulation avec les Plans et Programmes ; Mobilités ; Agriculture et alimentation ; Gestion des déchets ; Patrimoine naturel et ressource en eau ; Risques et pollutions ; Constructions et urbanisme ; Artificialisation des sols ; Mise en œuvre et financement des actions du PCAET
- Pièce du projet de PCAET concernée : Ensemble des pièces du PCAET

Méthodologie

Le CTCE-Alternatiba avait proposé début 2020 aux listes candidates aux dernières élections municipales à EVREUX de s'engager sur le Pacte pour la Transition soutenu par une soixantaine d'ONG au niveau national. Ce Pacte propose 32 mesures concrètes pour construire des communes plus écologiques et plus justes.

Beaucoup de solutions peuvent être mises en œuvre à l'échelle locale, et le PCAET en est l'un des outils clés, étant le document stratégique des Agglomérations en matière d'adaptation du territoire et de lutte contre le changement climatique.

C'est la raison pour laquelle l'analyse du PCAET a été réalisée sur la base de ce Pacte. C'est sur une quinzaine d'actions significatives du PCAET que nous avons formulé remarques ou questions, et suggérons des propositions pour aller plus loin.

Contexte

La Communauté d'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie (EPN) compte 74 communes représentant 116 242 habitants.

Les consommations énergétiques globales relevées pour 2014 (6 ans déjà ...) sont de l'ordre de 2594 GWh, soit environ 23,2 MWh/an/habitant.

Les émissions de GES globales sont, elles, estimées à 576 861 teqCO2 en 2014, soit 5,16 teqCO2/an/habitant, réparties comme suit : [une illustration est jointe].

1/ ANALYSE GLOBALE

Tel qu'il est présenté actuellement le PCAET d'EPN manque d'ambition !

Tout d'abord, s'il a bien identifié les principaux postes de consommations/émissions, ce plan vise en 2050 une réduction des consommations d'énergie de 38 % et des gaz à effet de serre de 46 %, alors que les objectifs nationaux sont respectivement de 50 (55% pour l'UE) et 75 %.

Pourquoi un tel manque d'ambition alors qu'il faut agir maintenant et vite ?

Néanmoins, certaines actions ou moyens mobilisés peuvent paraître prometteurs :

- Recrutement d'un référent Animation Développement Durable et d'un chargé de mission Développement Bio
- 800 000 €/an d'aménagements cyclables, 200 000 €/an pour des aires de covoiturage
- 500 000 € pour l'achat d'une exploitation agricole test,
- Élaboration d'un plan alimentaire territorial
- Création d'un Guichet unique avec 3 à 4 ETP pour accompagner les habitants sur la rénovation

Seront-ils vraiment mis en œuvre, et quel poids EPN souhaite-t-elle leur donner par rapport aux autres actions menées et qui ne figurent pas dans le PCAET ?

11 actions sur 26 n'ont pas d'indicateurs concrets et mesurables.

Beaucoup (trop ?) d'études, guides ou chartes (12) sont posés en préalable, repoussant les actions concrètes en fin de mandat ... Pourquoi ne pas collecter / mutualiser les bonnes pratiques déjà en cours dans d'autres collectivités ?

Aucune action n'est prévue sur la qualité de l'air. L'avis de la préfecture de Région corrobore ce constat alarmant s'agissant d'une question majeure de santé publique !

Mesures du Pacte abordées

- URBANISME (DONT ARTIFICIALISATION / RENATURATION) : 5
- ÉNERGIE (RENOVATION/CONSOMMATION/RENOUVELABLES) : 4
- MOBILITÉ : 5
- EAU : 3
- AGRICULTURE / ALIMENTATION : 2
- SENSIBILISATION / FORMATION : 1
- REGLEMENTATION / VEILLE : 1
- FINANCEMENT : 1
- AIR : 1
- ECONOMIE CIRCULAIRE / 3R(réduire/réutiliser/recycler) : 1 (mesures claires)

Mesures du Pacte pas ou peu abordées

- DÉMOCRATIE
- NUMÉRIQUE
- TRAVAIL/EMPLOI
- FORMATION
- ECONOMIE (accompagnement des entreprises notamment)
- ÉDUCATION
- INCLUSION / AIDE ALIMENTAIRE / SOINS
- MIGRATION/ACCUEIL (« réfugiés climatiques »)

Les résultats de 15 actions sur 26 dépendront de la mobilisation de nombreux acteurs.

Or la concertation pendant l'élaboration du Plan a été limitée et n'a pas montré une volonté forte de mobiliser les acteurs locaux de la société civile et les entreprises, et n'a donc pas su miser sur l'intelligence collective face à des questions particulièrement complexes.

Comment l'Agglomération va-t-elle réussir cette mobilisation ?

De façon générale, pour l'ensemble des actions et plus particulièrement celles relevées ci-après, il nous semble essentiel que l'Agglomération, ainsi que TOUTES ses communes membres, changent complètement leurs pratiques actuelles en matière de mise en œuvre des politiques locales.

Les crises et événements récents (« gilets jaunes », désintérêt de la chose publique, défiance des populations vis-à-vis des « élites ») ont révélé un manque criant d'appropriation des décisions par les habitants et les acteurs socio-économiques locaux. Il s'agit de les remettre au cœur des choix qui impactent leur vie quotidienne. Il faut aujourd'hui faire avec eux et non sans eux ! Or, il apparaît que le PCAET reste très flou sur la façon dont chaque action va être réalisée avec les principaux intéressés.

Nous soulevons cette lacune majeure de ce document stratégique, car sans vraie co-construction, même les actions les plus ambitieuses n'auront pas les effets escomptés.

La spécificité et la complexité d'un tel plan nécessitent un dispositif global de suivi annuel et d'évaluation ainsi qu'une gouvernance spécifique associant citoyens et acteurs locaux, qui à ce jour n'existent pas !

De façon générale, l'impact de chaque action en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre est indiqué, mais n'est pas clairement explicité à l'aide d'indicateurs précis et fiables.

Après avoir étudié ce PCAET en détail, nous avons décidé de faire émerger de manière plus détaillée les éléments qui suivent sans qu'ils soient exhaustifs et ce pour une meilleure compréhension et appropriation des questions soulevées. Nous tenons à la disposition du public (au sens large du terme) la totalité de ce travail bénévole.

2/ PROPOSITIONS

Construction - Rénovation

Avec le résidentiel et le tertiaire, cela représente 50,6 % de l'énergie consommée sur le territoire et 31% des émissions de GES.

Action 3-5 : Développer un guichet unique pour permettre la rénovation du parc résidentiel soit 900 logements accompagnés dans leur rénovation d'ici 2026 (soit 5 % du parc ancien du territoire)

Action ambitieuse pour un territoire qui n'a rien mis en œuvre depuis des années sur cette thématique. Les besoins sont donc très importants, en milieu rural comme en zone urbaine : l'Agglo se dotera-t-elle bien des moyens nécessaires pour massifier la rénovation ? et pour viser des travaux permettant bien de réduire très fortement les émissions de GES ?

Comment développer le nombre d'artisans qualifiés pour répondre aux besoins en favorisant formation et installation, en lien avec la Région ?

Propositions

**Rénover en haute performance 10% des logements anciens (datant d'avant 1970) du territoire d'ici la fin du mandat (soit doubler l'objectif en passant à 1 800 logements rénovés)*

**Lutter contre la vacance en centre-ville d'Evreux en mettant en place une action ciblée auprès des propriétaires bailleurs (via des dispositifs financés par l'ANAH, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)*

Action 4.2 : Engager une sortie du fioul progressive pour les modes de chauffage

Pas de mesures spécifiques pour les ménages en précarité énergétique.

Propositions

**Créer un plan d'action contre la précarité énergétique avec objectif de la diviser par 2 d'ici 2026.*

Action 3.7 : Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie

Telle qu'elle est pour l'instant mise en œuvre, cette action n'a pas de vrai impact alors qu'elle pourrait en avoir beaucoup plus avec peu de moyens supplémentaires. En effet l'accompagnement du Conseiller en Energie Partagé (CEP) est réalisé en fonction des demandes ponctuelles des communes et souvent sur une partie de leur patrimoine seulement.

Propositions

**Elaborer une vraie stratégie politique partagée avec tous les services concernés via une formation et un accompagnement des services techniques, et une inscription budgétaire ciblée et suivie (PPI, plan pluriannuel d'investissement) des travaux identifiés*

**Viser un objectif de 50% des bâtiments et de l'éclairage public alimentés en électricité renouvelable et locale d'ici 2050*

** Conditionner l'accompagnement des communes par le CEP à la mise en œuvre d'une démarche globale de réduction des consommations d'énergie sur l'ensemble de leur parc, et inciter à réaliser les travaux*

** Rénover au moins un bâtiment symbolique selon des critères de réduction de l'impact sur l'environnement et développement de la biodiversité durant le mandat correspondant*

Mobilité

Les transports routiers pèsent 30 % du total des consommations d'énergie et 34 % des émissions de GES sur le territoire.

Action 3.1 : Développer la pratique des modes actifs à travers la création d'aménagements cyclables (20 km/an) – 800 000 € d'investissements annuels

Action prioritaire qui devrait être beaucoup plus ambitieuse ! 800 000 € / an semblent insuffisants quand on sait qu'1 km de piste cyclable coûte en moyenne 250 000 € d'après l'ADEME (bande cyclable entre 50 et 100k€)

Propositions

**Avoir une réflexion en amont de chaque aménagement de voirie ou d'espace public pour que piétons et cyclistes aient toute leur place (en se basant sur une stratégie réfléchie à l'échelle de l'agglomération / avec un vrai schéma des zones douces).*

**Définir un réseau cyclable hiérarchisé et qualitatif pour le territoire (quelques axes en site propre, une capillarité assurée en bandes cyclables ou zones de circulation apaisée selon les caractéristiques de chaque commune) pour en faire un élément d'attractivité du territoire.*

**En matière de mobilité, utiliser le programme Alvéole qui finance l'installation de stationnement et l'accompagnement des personnes vers la mobilité à vélo.*

Action 3.3 : Améliorer la gestion du transport des marchandises sur le dernier km (avec la création de sites équipés de consignes sécurisés)

Action intéressante, il s'agira de vérifier si EPN se donne vraiment les moyens de sa réalisation.

Propositions

Pour aller plus loin et réduire vraiment la part des poids lourds :

- * Interdiction de circulation des poids lourds affichant une vignette Crit'air supérieure ou égale à 2 d'ici 2025*
- * Intégration de ces orientations dans les documents de planification*
- * Diminution de la part des poids lourds dans la zone urbaine de 75% en 2025*
- * Se doter de la compétence "gestion des marchandises"*

Action 4.1 : Développer des motorisations alternatives (avec 20% parc Bus en énergie GNV (Gaz Naturel

Véhicules) ou Hybride - 18% de la flotte EPN fonctionnant à l'aide d'une motorisation « propre »)

Pour les voitures, le PCAET favorise le changement de motorisation, notamment vers l'électrique, ainsi que le co-voiturage et le vélo mais il n'est envisagé aucune mesure pour limiter la circulation des voitures en ville.

Propositions

- *Zones de circulation apaisée avec vitesse limitée à 30 km/h*
- *Voies piétonnes, piétonisation pérenne devant les écoles*
- *Diminution du stationnement en voirie*
- *Mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE)*

Agriculture et alimentation

Action 2. 4 : Promouvoir et développer l'agriculture biologique et locale

Le projet d'achat d'une exploitation agricole pour réaliser un espace test en Bio n'est pas du tout détaillé alors qu'il pèse fortement sur le budget (500 000 €) :

- Quels seront les critères d'achat de cette exploitation ?*
- Est-il prévu de n'investir que les zones à enjeux eau potable (ce qui réduirait très fortement le champ des possibles) ?*

Les partenaires de cette action ne sont pas bien identifiés : une convention a-t-elle ou sera-t-elle signée avec la SAFER ? Quid des acteurs du monde agricole comme Terre de Liens qui a développé des outils de calcul pour reconquérir une certaine autonomie alimentaire territoriale, des professionnels de santé et enfin des consommateurs ?

Propositions

- * Positionner le projet d'Espace Test Agricole dans une volonté affirmée de soutenir l'installation de producteurs bio pour conforter une filière bio ET locale en ne se limitant pas aux seules zones de captage*
- * Accompagner les conversions vers l'agroécologie (conservation des sols, bio...) via des financements, formations...*
- * Former les habitants au jardinage/maraîchage naturel et interdire l'utilisation de produits chimiques dans les jardins mis à disposition par les collectivités*

Action 4.3 : Développer les filières locales de l'alimentation

Le PCAET ne vise que 25 % de produits biologiques locaux dans la restauration collective d'ici 2030 : alors que la loi EGALIM exige qu'au 1er janvier 2022 au plus tard, les repas servis dans les cantines scolaires, mais aussi dans tous les restaurants collectifs des établissements de service public, devront compter 50 % de produits bio, locaux ou écologiques, et 20 % de bio minimum.

Propositions

- * Coconstruire le Plan d'Alimentation Territorial, dans une véritable optique de résilience et d'autonomie alimentaire locale et régionale, en y intégrant les recommandations du Programme National pour l'Alimentation 2019-2023 (en particulier le Plan National Nutrition Santé) et dans le respect de la loi EGALIM : prévoir 30% de produits bio en 2030, 50% en 2040 et 75% en 2050 dans la restauration collective publique
- * Equiper l'UCP (plus connue sous le nom « cuisine centrale ») d'une légumerie (au moins) et mutualiser les bonnes pratiques (cf. Lycée Modeste Leroy)
- * Aider à la mise en place de filières locales de production en agroécologie (en lien avec les partenaires institutionnels)
- * Construire un schéma logistique avec les producteurs locaux et en partenariat avec les autres EPCI (SNA, CASE)
- * Accompagner la création de petites industries de transformation bio et locales (frites normandes, purée de carottes ...)

Economie circulaire – déchets

Action 3.11 : Réduire la quantité de déchets produits et en améliorer la gestion

Cette action concerne les particuliers. Quid des entreprises ? Le secteur du bâtiment est particulièrement concerné.

Propositions

- * Consacrer 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention.
- * Mettre en place la tarification incitative des déchets (au poids ou au volume)
- * Prévoir un volet « entreprises » en matière de ressourcerie et d'économie circulaire (secteur du bâtiment notamment) : information, accompagnement, formation (parties tierces), financement

Actions Transversales

Sensibilisation

Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire à travers une animation faite par l'Agglo EPN

Il est indispensable de mettre les moyens en termes notamment de co-construction et de communication pour espérer avoir un impact à la hauteur des enjeux. 10 K€ par an semblent insuffisants pour mettre en place des actions sur tout le territoire et toucher un public très large (entreprises, scolaires,)

Nous serons attentifs à ce qu'EPN associe le plus en amont possible les associations déjà très actives sur le territoire, et s'appuie sur elles pour renforcer les actions d'éducation populaire sur les thèmes liés à la transition et sur les enjeux environnementaux et sociaux.

Propositions

**Développer des commissions associant les habitant.e.s des communes aux décisions concernant la mise en œuvre du PCAET, en misant sur l'intelligence collective*

**Créer un événement annuel autour de la sensibilisation à la transition écologique sociale et solidaire, impliquant les acteurs du territoire*

Urbanisme

Action 2. 3 : Développer et renforcer la séquestration carbone ainsi que la Trame Verte et Bleue du territoire

Qui sont les acteurs du territoire que l'EPN souhaite sensibiliser à la protection des milieux naturels et à leur développement ?

Ne peut-on pas agir dès maintenant, sans attendre l'inscription de la Trame Verte Bleue et Noire dans les documents réglementaires (sans savoir d'ailleurs si elle sera prescriptive) ?

Propositions

**Penser l'ensemble des projets sous l'angle de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité*

- Eviter des aménagements favorisant l'apparition d'îlots de chaleur urbains

- Réduire la pollution lumineuse

- Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts et favoriser les essences d'arbres et variétés végétales adaptées localement

- Augmenter la place de l'eau dans la ville : multiplier les mares, fontaines et rivières urbaines.

Pour tout nouveau projet urbain, inclure l'un de ces types d'espaces d'eau

** Faire respecter la législation sur l'éclairage de nuit*

Action 2. 1 : Lutter contre l'artificialisation et imperméabilisation des sols

Action sans aucun objectif chiffré et sans aucune ambition (reprenant globalement les obligations réglementaires sans aborder l'outil réellement prescriptif qu'est le PLU).

Il est prévu d'appliquer la pratique de désimperméabilisation de l'espace public aux 1ers projets d'aménagement sur la période 2021-2025 mais de la généraliser d'ici... 2030 !

Propositions

**Reclasser en tout ou partie la ZAC de Cambolle en zone agricole ou naturelle*

**Intégrer la désimperméabilisation et la non-imperméabilisation à l'ensemble des projets dès à présent (exemple des parkings végétalisés). Ce serait une action simple et permettant de :*

- Créer de nouveaux espaces verts en lien avec la végétalisation de l'espace urbanisé,

- Restaurer des sols de pleine terre partout où les surfaces artificielles ne sont pas ou plus nécessaires.

**Passer au "zéro phyto total" (plus exigeant que la loi Labbé) en labellisant ma ville "Terre Saine" et faire un usage raisonné des produits de biocontrôle et utilisable en agriculture bio (UAB)*

Action 3. 9 : Encadrer la construction neuve à vocation d'activités à travers une charte Développement Durable

Pas d'information concernant spécifiquement les grandes surfaces commerciales.

Tout comme la Charte Habitat Durable, la charte Développement Durable à élaborer à partir de 2020-2021 devra faire l'objet d'une co-construction avec les acteurs concernés. Toutefois, là encore, le format de charte ne semble pas le plus adéquat pour que tous les acteurs jouent vraiment le jeu. En effet, tant qu'il n'y a pas de traduction dans le document d'urbanisme ni de vrai levier financier, il semble difficile d'obliger les acteurs privés à la réalisation de bâtiments exemplaires. Cette action ne correspond pas aux objectifs de zéro artificialisation nette portés par l'Etat.

Propositions

**Interdire toute artificialisation des terres agricoles en révisant le PLUI.*

**Dissuader l'installation de grandes surfaces commerciales pour rester en deçà d'un seuil critique de 100 m² de surface de gondoles pour 1 000 habitants.e.s, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements*

Action 2. 5 : Valoriser les espaces en friche

Comme beaucoup d'autres actions du PCAET, on attend d'avoir les résultats d'une étude (ici un observatoire des friches), pour prévoir des actions concrètes. Or, ces friches sont connues pour beaucoup d'entre elles. Il s'agirait dès à présent de prévoir un nombre d'ha minimum à reconverter et les outils à mettre en place pour faciliter leur requalification.

Propositions

**Réviser le PLUI pour prioriser le développement (habitat, économique...) dans les secteurs en renouvellement urbain et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser".*

**Mettre en œuvre au plus vite les actions prévues dans le volet Habitat du PLUIHD (Plan Local D'urbanisme Intercommunal Habitat Et Déplacement) : identifier le foncier disponible dans le tissu existant, aider les communes à réinvestir leurs centres-bourgs (550 000 € sur la durée du PLUIHD)*

**Assurer une formation des services des communes et des élus sur les conséquences de l'étalement urbain et de l'artificialisation des terres, ainsi que sur la qualité environnementale des rénovations, pour pouvoir orienter les particuliers et les entreprises de BTP vers des solutions durables.*

Eau

Action 2.6. Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire

Il est souhaitable d'aller au-delà de la détection des fuites et de la distribution de récupérateurs

Propositions

**Donner l'exemple dans les services communaux en mettant en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments publics,*

**Intégrer des techniques de préservation de l'eau dans toutes les nouvelles constructions privées et publiques de la commune.*

**Mettre en place une tarification sociale et incitative de l'eau : de multiples études existent à ce sujet, est-il nécessaire d'en réaliser de nouvelles ?*

Plus d'infos : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/couts-financement/dossier/modes-financement-service-public-gestion-dechets/tarification-incitative-ti>

Energie

Action 4.4 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de Développement des Energies Renouvelables

Au niveau énergie, le Pacte insiste sur la nécessité de s'appuyer sur l'expérience des autres collectivités à travers les référentiels et labels Climat Pratic et Cit'ergie (qui se sont rapprochés depuis), le réseau TEPOS (territoire à énergie positive). Cette démarche n'est pas envisagée dans les actions du PCAET sur ce thème.

Propositions

**Intégrer le réseau TEPOS*

** Intégrer un label tel que « Territoire Durable 2030 » ou « Territoire 100 % Energie renouvelable »*

**Favoriser les projets d'initiative citoyenne de production d'énergie renouvelable*

**Analyser l'impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre et sur l'environnement local (nuisances...), et informer en amont les citoyens, pour tout projet de méthaniseurs, éoliennes...*

Qualité de l'air

Combien de stations de contrôle de la qualité de l'air existent aujourd'hui sur le territoire (activités industrielles / zones urbaines et rurales) ?

Quid des émissions de la Base Aérienne 105 qui ne figurent pas dans la comptabilité carbone du PCAET ?

Propositions

**Mettre suffisamment de stations de contrôle pour mesurer la progressivité ou non de la qualité de l'air en fonction des actions engagées, et communiquer auprès de la population sur les enjeux de qualité de l'air dont l'air intérieur*

**Avoir une action auprès de la base militaire 105 pour réduire leurs émissions*

Avis n°16

- **Auteur** : Collectif Vigilance Citoyenne des Portes de Normandie (CVCPN)
- **Thématique(s) abordée(s)** : Méthodologie et données d'entrée ; Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Articulation avec les Plans et Programmes ; Mobilités ; Concertation et sensibilisation
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'actions

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Le diagnostic identifie les secteurs les plus consommateurs énergétiques et émetteurs de Gaz à effet de serre (GES).

SECTEUR	Consommations énergétiques en %	Émissions de GES en %
Transport routier et non routier	38,00%	43,00%
résidentiel	29,50%	18,20%
tertiaire	21,10%	13,10%
agriculture	2,00%	8,80%
industries	9,10%	16,5

Les autres secteurs le sont dans une proportion moindre.

Éclairage public	0,30%	Non communiqué
déchets	Non communiqué	0,40%
Production d'énergie	Non communiqué	Non communiqué

Pourquoi limiter la stratégie à l'horizon 2050 alors qu'aucune explication ne vient le justifier ?

Alors que la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) se fixe un objectif de réduction des consommations d'énergie de moins 50% en 2050 et moins 75% d'émissions de GES en 2050, L'EPN se fixe lui, un objectif respectivement de moins 38% et moins 46% en 2050.

Il est seulement expliqué sans justification, en page 169 de l'évaluation environnementale stratégique, que le scénario issu des contributions des ateliers du 17 octobre 2019 consolidation et validation stratégique et actions « ne permettra pas d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux ». Est-ce une volonté des élus ?

La mobilisation des acteurs

L'EPN a décidé de renforcer les actions sur les secteurs résidentiel, transports, industrie, tertiaire agriculture et déchets. Sur ces six secteurs, seuls deux dépendent des collectivités (Agglomération ou département). Les quatre autres sont de la maîtrise privée mais dont l'autorisation administrative incombe à la puissance publique. Nous osons espérer que les actions qui devront être mises en œuvre ou imposées, seront accompagnées d'une aide financière.

De notre avis, les collectivités - agglomération et communes - doivent être les premières concernées à l'implication de l'action pour pouvoir motiver les autres acteurs. Par exemple, le bilan thermographique effectué il y a quelques années, avait montré que les bâtiments publics avaient besoin d'une rénovation de l'isolation.

L'action 3-4 « favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie » pourrait d'abord passer par la collectivité et les communes pour procéder à une étude préalable la plus large possible dans ce domaine sur tous les bâtiments relevant de leur compétence, siège, services techniques, mairies, salles polyvalentes, crèches, écoles, salles de sports, etc...

Procéder si besoin à l'isolation des bâtiments permettrait sans nul doute de diminuer les dépenses de chauffage.

De même, les actions sur l'éclairage public, **action 3-10 du Plan « réduire la consommation d'énergie dédiée aux équipements publics et à l'éclairage public »**, doivent pouvoir être mises en place dans les meilleurs délais pour assurer de la visibilité (sans jeu de mot) sur la mobilisation des acteurs du territoire, recensée comme étant un frein à la réalisation de l'action.

Il est, par ailleurs étonnant de lire, concernant l'**action 1-1 « développer des actions d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité individuelle »** que le descriptif de l'action vise à améliorer la communication sur l'existant, sans qu'une action comme l'ajout des lignes de transport en commun, par exemple, ne soit envisagée.

En effet, les actions en faveur de la réduction de l'autosolisme, ne peuvent se réduire à la communication envers les usagers sur la connaissance des autres modes de transport existants sur le territoire, ou à favoriser le covoiturage ou la pratique du vélo. D'autant plus que le choix de l'agglomération de centraliser l'urbanisation future - habitat et activités - dans les pôles urbains et périphériques, a l'inconvénient d'augmenter les déplacements sur de grandes distances à l'intérieur du territoire de l'agglomération.

A ce propos, il est noté dans le diagnostic, concernant des risques naturels et technologiques - **chapitre 10.3.5 synthèse de l'exposition aux risques et au changement climatique** » que « l'effet de l'îlot de chaleur urbain (ICU) intervient comme un facteur aggravant de la canicule, et contribue à faire grimper davantage les températures par rapport à d'autres zones pourtant soumises aux mêmes conditions météorologiques ».

Au chapitre **10.5. synthèse par domaine de la vulnérabilité du territoire**, il est noté : « En augmentant la température de quelques degrés en milieu urbain, le phénomène d'îlot de chaleur urbain peut avoir des conséquences sur les personnes les plus fragiles craignant les fortes chaleurs (enfants, personnes âgées, femmes enceintes).

La note de vulnérabilité de ce risque est de 12, donc considérée comme fortement vulnérable.

Il est précisé : Le territoire a déployé plusieurs actions de prévention à destination des publics sensibles lors des épisodes caniculaires, et propose un accompagnement à l'adaptation des logements. Les efforts sont toutefois à poursuivre afin de couvrir l'ensemble du territoire ».

Nous pensons que les actions curatives pourraient être remplacées avantageusement par des actions préventives comme par exemple : repenser l'organisation spatiale de l'urbanisation, telle qu'elle est projetée au PLUI-HD pour trouver le juste équilibre entre centralité et étalement urbain.

En conclusion, le PCAET affiche des ambitions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique qui se traduisent par des fiches actions. Cependant nous regrettons que pour certaines, leur mise en œuvre reste liée à la réalisation d'autres études ou à l'application d'un autre document restant à venir.

En outre, le PCAET apparaît comme étant un guide méthodologique ou un catalogue d'actions dont l'adhésion des partenaires ne serait pas encore acquise à l'heure de son approbation. Nous souhaitons la réussite de ce Plan et sa mise en œuvre le plus rapidement possible. Il importe donc, que chacun des acteurs se sente concerné, comme Il est indiqué, en page 31 du document stratégie, 2020-2026 « **les actions à mettre en place doivent mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire** ; les villes, la société civile, les associations, les entreprises, les usagers et les acteurs privés ».

Les étapes de la concertation et de la co-construction en 2019, ont révélé une faiblesse de la mobilisation : manque d'information du citoyen, manque de l'association des acteurs concernés.

Une mobilisation collective est indispensable et les décisions prises au niveau central n'auront que peu d'écho dans la population, si les habitants ne sont pas associés.

Il importe que l'EPN associe étroitement tous les intervenants.

Avis n°17

- Auteur : Mme TESSIER
- Thématique(s) abordée(s) : /
- Pièce du projet de PCAET concernée : /

Cette consultation me paraît très importante. Je souhaite apporter quelques propositions qui me tiennent à cœur.

Aucun document n'était joint à cet avis.

Avis n°18

- Auteur : Collectif Vigilance Citoyenne des Portes de Normandie (CVCPN)
- Thématique(s) abordée(s) : Concertation et sensibilisation ; Avis des Personnes Publiques Associées ;
- Pièce du projet de PCAET concernée : /

CONSTAT :

A ce jour, l'agglomération Evreux Portes de Normandie, n'a toujours pas **ADOPTÉ** le PCAET sur le territoire et la procédure est toujours en cours à la date du 05/02/2021, la consultation du public s'achevant le 07/02/2021.

« La planète brûle et les élus en responsabilité du territoire EPN, regarde ailleurs ! » Ils deviennent ainsi complices du non-respect des obligations faites à l'État FRANÇAIS sur le réchauffement climatique, qui vient de faire l'objet d'un jugement du tribunal administratif de PARIS ces derniers jours. A moins que le territoire de l'agglomération soit à lui seul, une entité en dehors du territoire national, ce qui semble transparaître dans le détachement des élus à mettre en place le PCAET dans les délais prescrits par le législateur.

Une question s'impose et devrait trouver réponse dans les éléments du dossier soumis à la consultation du public : « Le coût de l'inaction ? »

1 - LA CONSULTATION PUBLIQUE :

Dès le démarrage de la consultation publique, nous avons saisi l'autorité compétente en lui exprimant clairement que la période nous semblait inadaptée et nous demandions la suspension de cette consultation. Cette demande formelle n'a même pas reçu quelconque écho de l'agglomération organisatrice et nous ne pouvons que le regretter. Cependant nous tenons à réaffirmer les points qui motivaient notre sollicitation de suspension en les appuyant notamment d'un commentaire explicite de la Commission Nationale du Débat Public. Cf dossier constituant la pièce n°1 ci annexé.

Nous déplorons notamment, que cette demande de suspension du 12/12/2020 a été renouvelée le 22/12/2020? Ces demandes sont restées sans réponse. Nous ajoutons que lors de plusieurs conversations téléphoniques (3) avec la responsable du service climat, il nous était indiqué la préparation d'une réponse par courrier du Président et une confirmation par sms sans suite. Nous déplorons également ne pas avoir été prévenus de la prorogation de l'enquête numérique.

Période de consultation : la période arrêtée était peu propice à la mobilisation des citoyens du territoire pour les raisons exprimées largement dans notre demande de suspension. Aujourd'hui, seules TROIS remarques ont été déposées sur le registre mis à disposition au siège de l'agglomération et ce faible dépôt renforce notre constat initial du désintérêt par les citoyens, qui avaient d'autres préoccupations dans cette période doublée de mesures liées à la crise sanitaire – déplacements limités et encadrés – cf notre demande suspension pièce n° 2 ci annexée

La consultation numérique : Bien que cette modalité soit offerte par la législation, elle mérite avant d'être mise en place de respecter quelques règles à rapprocher de l'enquête publique – plate forme dédiée pour conférer un suivi rigoureux et une restitution en toute transparence – et surtout respecter l'anonymat des dépositions .Or actuellement les observations, pour pouvoir être déposées sur le formulaire et enregistrées sur le site EPN , des champs sont obligatoires et portent sur l'identité ?

Quel sera l'avis de la CNIL si recours à l'échéance de la procédure ?

De plus, la consultation électronique numérique : - ne permet pas un accès de tous aux bonnes conditions de participation (accès des personnes non-voyantes ou malvoyantes, des personnes qui subissent la fracture numérique, impossibilité de consulter certains documents consultables ...

En conclusion et objectivement, il paraissait légitime de vous interpellier en amont de l'organisation sur les conséquences d'organiser une consultation du public dans une période doublée d'un contexte de crise sanitaire, mais malgré nos volontés collaboratives pour réussir les enjeux, notre invitation à suspendre la consultation a été écartée et de surcroît sans en justifier les motifs.

En tant que citoyens habitants dans le territoire, nous restons dubitatif sur vos volontés d'allier l'écologie et l'économie car vos projets se concrétisent avec pour chacun d'eux une participation citoyenne très limitée et inévitablement ces derniers soulèvent des réactions.

PCAET : 116 341 Habitants – 66 contributions ?

Et pourtant, des agglomérations de taille similaire arrivent à mobiliser les citoyens et tous les acteurs du territoire. Il suffit de consulter les sites internet de ces dernières et lire la presse locale pour le vérifier.

2 – INACCESSIBILITE DU SITE INTERNET EPN :

L'information due aux usagers et habitants du territoire a été interrompue à partir de la cyberattaque du site internet d'EPN [une illustration est jointe].

Cette situation particulière a neutralisé une longue période de la consultation publique numérique, et la suspension s'imposait de fait [une illustration est jointe].

TROIS JOURS AVANT – Publié le 14/01/2021 – de l'échéance de clôture de la consultation, l'agglomération annonce la prolongation mais sans s'assurer que les affichages d'information-presse locale et mairie – étaient publiés.

Ce déficit d'information légale et obligatoire est relevé et s'ajoute aux causes de mobilisation très réduite ! [une illustration est jointe]

2- REUNION PUBLIQUE :

Sur le territoire d'EPN, une seule réunion publique a été organisée – ARNIERES SUR ITON - et à aucun moment dans le dossier on restitue le nombre de participants et l'évaluation de leur participation. Des présents nous ont confié que le nombre se limitait à une dizaine de personnes, sans compter les organisateurs.

En se référant aux modalités de concertation, seule une réunion publique a été organisée alors que le pluriel annonçait plusieurs réunions, d'autant que la configuration l'imposait – le secteur de Saint André de l'Eure par exemple ! [une illustration est jointe]

3- LE DOSSIER :

Dans l'énumération des documents mis à disposition du public, le Porté à Connaissance de l'état sur le PCAET, n'est pas à disposition et une mention mérite d'être complétée :

- « Avis de l'État » à compléter par « **Préfet de Région** »

Est annexé, la saisine par EPN de diverses autorités ayant à connaître le projet de PCAET pour avis et curieusement ces autorités n'ont pas émis d'avis.

Le pilotage du dossier et surtout son suivi, imposait à la Collectivité une relance formelle d'autant que l'avis de l'Autorité Environnementale aurait été très utile aux citoyens pour la compréhension et l'évaluation des documents.

Ces aspects entraînant des avis réputés « tacite » sont incompréhensibles d'autant qu'ils étaient des sources d'analyses décryptant les anomalies du dossier et nous osons ajouter une curiosité :

« Le président de l'agglomération EPN est également Vice-président du Conseil Régional et L'AVIS DU Conseil Régional n'a pas été produit ! »

4 – ACTEURS DU TERRITOIRE :

Les acteurs participants aux ateliers sont des institutionnels sans lien direct avec notamment ceux qui consomment le plus d'énergie :

3 secteurs représentent à eux seuls 80% de la consommation énergétique.

1. Transport routier : 30,22%
2. Résidentiel : 29,50%
3. Tertiaire : 21,14%

La Chambre de Commerce et d'Industrie a-t-elle été impliqué en dehors des ateliers co-construction ?

CONCLUSION :

Le bilan de consultation se résumera à quelques participations et le Vice-Président en charge du PCAET en déduira avec toute sa certitude déjà affirmée dans l'article de presse locale du 11 Décembre 2020, : « je ne pense pas que le PCAET, mobilise les foules », mais qu'a-t-il fait depuis cette déclaration en tant qu'animateur et pilote du dossier ?

Avis n°19

- **Auteur :** LEBLEU
- **Thématique(s) abordée(s) :** Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Concertation et sensibilisation ; Mise en œuvre et financement des actions du PCAET ; Articulation avec les Plans et Programmes ; Mobilités ; Agriculture et alimentation ; Gestion des déchets ; Patrimoine naturel et ressource en eau ; Risques et pollutions ; Constructions et urbanisme ; Artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'actions

Bonjour,

Mes observations sont toutes celles formulées par l'association CTCE-Alternatiba d'Evreux. Vous trouverez ces propositions dans le document que je joins en pièce attachée.

D'avance merci d'en prendre note.

Avis n°20

- **Auteur :** M. BIGAUD
- **Thématique(s) abordée(s) :** Artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'actions

Bonjour madame, Monsieur,

Tout d'abord je veux vous dire que je m'associe complètement à l'ensemble des remarques et propositions du Ctce Alternatiba d'Evreux et de celles de l'association Evreux Nature Environnement.

Je souhaite toutefois ajouter une contribution au sujet des grandes surfaces. En effet ce sujet n'est pas abordé dans le projet de Plan Climat Air Energie Territorial. Pourtant les grandes surfaces construites puis développées à la périphérie des villes, et de manière très importante à Evreux, ont un impact important sur les émissions de Gaz à Effet de Serre.

En effet le développement des moyennes et grandes surfaces commerciales est un enjeu environnemental et climatique important. Aujourd'hui il est remis en cause pour son impact sur la dévitalisation des centres-villes et la disparition des commerces de proximité, mais il a également une influence sur l'utilisation des voitures individuelles, l'étalement urbain, l'artificialisation des terres, ainsi que sur la logistique d'approvisionnement de la grande distribution, toutes sources d'émissions de Gaz à Effet de Serre.

Je vous demande donc d'intégrer dans le Plan Climat Air Energie Territorial de l'EPN l'engagement de dissuader l'installation de nouvelles grandes surfaces et l'agrandissement de celles existantes en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci et de consulter systématiquement la population sur d'éventuels nouveaux aménagements.

Avis n°21

- **Auteur** : M. LOUVEL
- **Thématique(s) abordée(s)** : Patrimoine naturel et ressource en eau ; Agriculture et alimentation ; Gestion des déchets
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'actions

Quelques observations pour le PCAET

- *Préserver les espaces naturels*
- *Protéger les espaces Agricoles*
- *Préserver les mares car bien souvent elles disparaissent, suite aux aménagement urbanismes du aux nouvelles constructions*
- *Préserver les haies dans les campagnes faire moins de murs en bétons dans les lotissements*
- *Privilégier des clôtures ou haies*
- *L'éolien peut-être l'avenir mais faut être très vigilant car on parle beaucoup de protéger la faune et la flore mais sachant que pour sceller une éolienne il faut 250 m" de ciment pour consolider l'éolienne*
- *Pour le recyclage des bouteilles plastiques remettre les bouteilles verres et consignées*
- *Éviter le gaspillage d'eau potable*
- *Travailler sur la récupération des eaux de rinçage*

Avis n°22

- **Auteur** : M. et Mme PIROT
- **Thématique(s) abordée(s)** : Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Concertation et sensibilisation ; Artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'actions

Ce plan sent le document rédigé par obligation, sans enthousiasme ni conviction !! Il manque cruellement d'ambition, de souffle et de volonté de mobilisation des forces citoyennes !

Il manque d'ambition : les objectifs annoncés sont nettement inférieurs aux objectifs nationaux, alors même que les retards pris rendent la situation encore plus problématique. Et les enjeux encore plus cruciaux !!

Il manque de souffle : nulle part ne figure une action emblématique capable de porter une dynamique et une mobilisation de tous les acteurs.

Il manque une volonté de mobilisation des citoyens : où peut-on trouver trace d'une démarche construite pour que les citoyens soient partie prenante de la construction et de la mise en œuvre du PCAET ? Alors même que l'enjeu du climat est citoyen (ce que montrent les dernières mobilisations et décisions de justice) et non un enjeu technocratique !!

Nous partageons les observations et propositions du CTCE Alternatiba. Et pour donner du souffle à ce PTCE et favoriser la mobilisation citoyenne, nous ajoutons deux propositions phare, fortes et symboliques :

1/ Abandonner le projet Long Buisson 3 d'artificialisation des sols pour en faire un projet Long Buisson Agro écologique de valorisation de ces bonnes terres agricoles :

- création d'un pôle de formation, de production maraîchère et alimentaire, d'activités liées à l'alimentation et à la transformation (légumerie pour la restauration collective...), et d'éducation à la santé, l'environnement.
- mobilisation des ressources de proximité : lycée horticole, jardins familiaux ; centre social, clubs sportifs, jardinerie, Décathlon (formation, alimentation, sport et santé) amis aussi IUT etc.
- mobilisation des différentes filières professionnelles (chambre d'agriculture, Bio en Normandie) et collectivités (restauration collective écoles Evreux, collèges et CROUS)

Ce projet et cette démarche pourraient inspirer d'autres initiatives de ce type sans doute plus modestes sur le territoire. S'enclencherait ainsi une vraie dynamique territoriale

2/ Création d'une CESE.EPN: un Conseil économique, social et environnemental de l'EPN.

- A l'image du CESER, il regrouperait les représentants des forces vives du territoire pour 1/3, auxquels on adjoindrait deux "collèges" : d'une part des citoyens tirés au sort (1/3) d'autre part des scientifiques (1/3)
- Sa mission serait double : d'une part alimenter la réflexion collective et faire des propositions pour enrichir le PCAET grâce à l'apport scientifique (méthodologique et expertise technique) et à la richesse des points de vue (citoyens, représentants des forces vives.). D'autre part suivre, mesurer et évaluer la mise en œuvre du PCAET et faire des propositions d'amélioration.

Ainsi, avec d'une part cette mesure forte, symbolique d'une réorientation fondamentale de la politique d'aménagement, à la hauteur des enjeux du climat et d'autre part la mise en place d'une instance nouvelle de délibération démocratique et d'élaboration de propositions, nous pouvons espérer une mobilisation du territoire sur un véritable PCAET !

Avis n°23

- **Auteur :** Mme HANNEBICQUE
- **Thématique(s) abordée(s) :** Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R ; Concertation et sensibilisation ; Mise en œuvre et financement des actions du PCAET ; Articulation avec les Plans et Programmes ; Mobilités ; Agriculture et alimentation ; Gestion des déchets ; Patrimoine naturel et ressource en eau ; Risques et pollutions ; Constructions et urbanisme ; Artificialisation des sols
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'actions

En tant que membre du CTCE-Alternatiba, je vous prie de trouver mes propositions dans le document ci-joint.

Par ailleurs, au moment où la pandémie de Covid-19 montre l'importance d'un équilibre entre la nature et les activités humaines et oblige à la fermeture du centre commercial Carrefour, j'insiste sur l'abandon du projet d'artificialisation des sols Long Buisson 3 et propose de le remplacer par un projet d'agro-écologie.

J'adhère également à la proposition d'un CESE pour l'EPN.

Avis n°24

- **Auteur** : M. PAILLARD - Bio en Normandie
- **Thématique(s) abordée(s)** : Agriculture et alimentation
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'actions

Madame Rousseau,

Je me permets de vous répondre suite à la réception des différents éléments composant le PCAET. J'avais déjà essayé de rentrer en contact avec vous mais sans succès.

Je travaille pour Bio En Normandie, l'association régionale des productrices et producteurs bio. J'interviens auprès des collectivités sur l'élaboration des PCAET et PAT afin de faciliter la transition et agricole et alimentaire des territoires. C'est à ce titre que j'avais essayé de vous contacter.

J'ai pris connaissance des documents que vous avez envoyé, notamment de la stratégie et du programme d'actions.

Je suis ravi de voir que la transition vers une agriculture bio et locale apparaît comme une priorité tant ses externalités positives pour le territoire sont nombreuses ! A ce titre, je dispose de nombreuses ressources démontrant que l'agriculture bio réduit les émissions de GES et favorise la résilience des systèmes agricoles. Si cette thématique vous intéresse, n'hésitez pas à me solliciter.

En revanche, je suis surpris de voir que Bio En Normandie n'apparaisse jamais parmi les partenaires potentiels concernant les actions :

- 2.4 : *promouvoir et développer l'agriculture bio et locale*
- 4.3 : *développer les filières locales de l'alimentation*

Je suis régulièrement en contact avec Marion Roussille (direction cycle de l'eau) et Benoît Havage (chargé de mission Agriculture) afin de faire avancer la transition agricole et alimentaire d'EPN. Pensez-vous qu'il est encore temps d'inclure Bio En Normandie en tant que partenaire de ces actions ? Si oui, par quel moyen ?

Par avance, je vous remercie pour votre retour et vous souhaite une bonne journée.

Cordialement,

Avis n°25

- **Auteur** : Non précisé
- **Thématique(s) abordée(s)** : Artificialisation des sols ; Concertation et sensibilisation
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : /

Monsieur Xavier HUBERT,

Prétend prendre en charge le plan climat et environnement de l'agglomération EPN, on peut émettre de sérieux doutes sur sa sincérité quand il est le plus ardent promoteur de l'aménagement de Long Buisson 3 qui consiste en l'artificialisation de 60 hectares de terres agricoles, ce qui veut dire que 600 000 m² vont être saccagés, massacrés, défigurés, bétonnés !

- *Quand on sait qu'il a aussi massacré 13 tilleuls centenaires dans sa commune des Baux-Sainte-Croix pour faire joli dans le paysage*

- Une consultation sur l'environnement vient de se solder par 66 réponses sur 116 341 habitants de l'agglomération, preuve que le sujet passionne...

Nous pensons d'abord à la fin du mois avant la fin du monde.

L'écologie punitive ça suffit.

L'écologie ça commence à bien faire.

Avis n°26

- **Auteur :** M. GENDRY
- **Thématique(s) abordée(s) :** Articulation avec les Plans et Programmes ; Artificialisation des sols ; Patrimoine naturel et ressource en eau ; Objectifs de consommations d'énergies, d'émissions de GES et de production d'ENR&R
- **Pièce du projet de PCAET concernée :** Plan d'actions

Je vous prie de trouver ci-joint mes observations sur le PCAET-EPN dont la date d'enquête a été reportée jusqu'au 07/02/2021 :

- *Concernant les inondations, il y a lieu de prendre en compte les fonds de vallées sèches dont les fossés d'écoulement ont été souvent comblés. D'autre part, toutes les mares publiques et privées ne figurent pas au PLAUi-HD en vigueur depuis février 2020. Or ces mares ont de l'importance pour la gestion des eaux pluviales. Toute nouvelle imperméabilisation sur les parcelles devrait faire l'objet d'une déclaration d'urbanisme même s'il ne s'agit pas d'une construction afin de contrôler le respect du PLUi HD en ce domaine.*
- *Chemins ruraux :*
Ces chemins ruraux publics doivent être préservés de toute étanchéification en zone rurale pour éviter les problèmes d'assainissement en traversée et de ruissellements. Ils n'ont pas vocation à devenir des rues en pleine campagne. Ils doivent pouvoir être utilisés comme actuellement par les pétons, les poussettes, les vélos, les chevaux et pour les véhicules de sécurité et à usage agricole exclusivement. Les riverains doivent en respecter l'accès à ces publics.
Ces chemins peuvent notamment être utilisés en toute sécurité par les jeunes pour rejoindre à partir des hameaux les centres de loisirs ou les clubs et par les salariés rejoignant leur travail dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres.
De plus dans l'enquête sur le LONG BUISSON III, il est bien précisé qu'il n'y aura pas d'urbanisation des terres au sud de la RN1013.

Tous les bois en zone urbaine n'ont pas été identifiés dans le PLAUi HD ;

Pour préserver le caractère rural et végétal du paysage normand, il serait utile d'interdire de nouveaux murs de clôture le long des rues, en limite de zones agricoles et industrielles afin d'éviter les rues « minérales » pour éviter les surchauffes en été et l'amplification des vents.

Trois questions à la marge de cette enquête mais dont le sujet a été évoqué dans l'enquête :

- Pourquoi cette enquête n'a pas été faite avant l'adoption du PLUi-HD dont elle aurait dû faire partie ?
- Nouvelles constructions et centralités

Quelles sont les incidences pour les nouvelles communes issues d'un regroupement et pour les communes qui ont été constituées historiquement autour de plusieurs hameaux ?

- *Pourquoi privilégier les grosses éoliennes à nacelles tournantes (qui fonctionnent en moyenne moins de 30% du temps) aux éoliennes hélicoïdales verticales bien moins hautes et moins puissantes qui pourraient être utilisées sur les talus près des nœuds routiers tout en restant éloignées des zones d'habitations ?*

Avis n°27

- **Auteur** : Confédération Paysanne
- **Thématique(s) abordée(s)** : Méthodologie et données d'entrée ; Agriculture et alimentation ; Concertation et sensibilisation ; Mise en œuvre et financement des actions du PCAET
- **Pièce du projet de PCAET concernée** : Plan d'actions

DIAGNOSTIC

Consommations NRJ et Emissions GES prennent-elles en compte les transports marchandises alimentaires ? Dans les documents que la Confédération Paysanne a à sa disposition celles-ci sont plus importantes.

ALIMENTATION

La confédération Paysanne prend acte qu'une des actions du PCAET est l'élaboration d'un (PLAN ALIMENTATION TERRITORIAL (PAT). Toutefois plusieurs questions se posent :

- *Quel lien avec l'alimentation favorable à la santé ?*
- *Pour exemple, une prise en compte du Programme National Nutrition Santé (PNNS) sera-t-elle faite ?*
- *Les restaurations collectives du territoire seront-elles associées ?*
- *Peu d'engagement dans le Bio...*

CIRCUITS COURTS

QUID création AMAP ?

QUID relocalisation → transformation produits agricoles ?

Dans le cadre de la réflexion EPN envisage-t-il d'aider à la réalisation d'actions en lien avec les AMAP et circuits courts ?

AGRICULTURE / ENR

Haies → politique de reconstitution des Haies... QUID de l'entretien des haies ?

Bois : Utilisation du bois local pour divers dispositifs tels Roulottes permettant d'accueillir les jeunes formés à l'agriculture, notamment à la transformation du bois...

Repenser l'agriculture sur le territoire de l'Eure... Production LIN ?

Il faut recréer du lien entre les Agriculteurs et les Urbains : changements de pratiques...

SENSIBILISATION / COMMUNICATION

Est-il prévu de sensibiliser et de communiquer auprès de la population sur les enjeux de l'agriculture au regard du climat ? Pour exemple en Seine Maritime, des PCAET prévoient des formations/sensibilisations à ce sujet... Terres de Liens y est associé dans le cadre de convertisseur Alimentation.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Dans le cadre des actions en lien avec l'ALIMENTATION et l'AGRICULTURE qu'EPN souhaite développer, comment est envisagé l'association des acteurs du territoire liés à ces deux thématiques ?

EVALUATION PCAET

Quelle est la temporalité de l'évaluation du document ?

Y aura-t-il une instance d'évaluation ?

Des acteurs du territoire y seront-ils associés ?

FINANCEMENT

QUID du financement des actions notamment des aides pouvant être apportées par différents acteurs régionaux, nationaux, européens ?